

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

Mme FONDEUR Marie-Odile, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, la Bibliothèque Municipale de Lyon est la plus fantastique de France, selon le mot de son conservateur Patrick Bazin qui a lui-même contribué à développer cette fantastique réalisation humaine. Et à la veille de son départ vers la BPI, la bibliothèque publique d'information de Beaubourg, nous ne pouvons que féliciter M. Bazin de l'œuvre accomplie. Mais le départ de M. Bazin et la délibération de ce jour suscitent au groupe GAEC quelques réflexions inquiètes.

En effet, le Bibliothèque Municipale de Lyon, détentrice de fonds anciens et de fonds d'Etat de première qualité et en grande quantité, bénéficiait de conservateurs payés totalement par l'Etat depuis les lois de décentralisation de 1983. La délibération que nous votons ce soir vise à contracter avec l'Etat afin de préciser leurs missions et la durée de leur engagement, ce qui n'est pas une mauvaise chose en soi. Cette convention sera effective après notre vote le 1^{er} juillet pour 9 conservateurs.

Or, ils étaient 14 il y a quelques années, le chiffre certes le plus élevé de France, mais totalement justifié par nos fonds extraordinaires et notre activité remarquable. La baisse est problématique, mais il est question de continuer à ne pas remplacer les conservateurs au fur et à mesure qu'ils partent à la retraite ou vers d'autres établissements, à moins que la ville crée et assume elle-même les postes manquants.

Nous voyons là un cas typique de désengagement de l'Etat et de report sur les villes de dépenses que l'Etat nous reproche ensuite de faire, en traitant les collectivités territoriales de dépensières. Alors que nous savons que le nombre de postes de conservateurs ne peut atteindre un chiffre critique à partir duquel nous n'arriverons plus à assumer nos missions.

Le Groupe GAEC souhaite vivement que le poste de M. Bazin soit effectivement remplacé et qu'il soit remplacé par un conservateur d'Etat, pris en charge par l'Etat et dont le poste passerait en CAP nationale, gage de qualité. Je sais, Monsieur le Maire, que vous vous y employez avec notre Collègue M. Képénékian et je souhaite que vos efforts réussissent.

Le Groupe GAEC souhaite aussi des conservateurs en nombre suffisant pour gérer nos fonds, mais aussi pour approfondir une grande politique de lecture publique, d'animation culturelle, de pôles d'excellences

portés par l'Etat, fondés sur quelques grandes bibliothèques françaises à l'heure du numérique et d'une société de la connaissance.

Réduire ces ambitions serait réduire une partie de l'avenir intellectuel de notre pays dont nous avons tant besoin pour assurer le développement matériel et immatériel, les deux étant profondément liés. Je vous remercie.

Mme PIERRON Sylvie, Conseillère municipale déléguée :
Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, cher(e)s Collègues, si la mise à disposition de Conservateurs de bibliothèque par l'Etat trouve son origine dans les fonds patrimoniaux nationaux, dus notamment aux confiscations révolutionnaires, on ne fera croire à personne que rien n'a bougé dans ce rapport entre Etat et Collectivités depuis. Dès les années 70, il s'est agi d'ajouter à la logique patrimoniale une logique d'aménagement culturel du territoire, en matière de grandes bibliothèques publiques à vocation supra-communale.

L'aménagement culturel du territoire est-il achevé pour que l'Etat retire aux communes les postes qu'il finançait depuis les lois de décentralisation des années 80 ? La « bataille de la lecture » est-elle donc gagnée pour que l'Etat récupère les 10 millions d'euros, 160 postes pour les affecter au développement des librairies indépendantes dans les centres villes par le biais de sa future Agence Nationale du Livre ?

Autrement dit, même s'il est complètement indispensable de compenser les effets désastreux du libéralisme sur la chaîne économique du livre, en soutenant les librairies indépendantes, considère-t-on qu'avec 3 millions d'illettrés, la France n'a plus besoin d'une politique de lecture publique ?

Lyon, nous dira-t-on était la ville la mieux dotée en Conservateurs d'Etat et il n'est que justice de rééquilibrer la répartition. Mais, outre que les bibliothèques de Lyon sont aussi parmi celles qui ont le meilleur taux d'encadrement, c'est-à-dire un taux d'effort du budget municipal pour la lecture publique des plus conséquents, on attend encore la cartographie nationale des enjeux et des besoins et la loi sur les bibliothèques, que le rapport de 2007 recommandait d'engager simultanément au retrait de postes.

Au lieu de cela, nous avons, comme dans tous les domaines de responsabilité de la Fonction Publique d'Etat, un tour de passe-passe qui consiste à soustraire, à déshabiller Pierre pour habiller Paul, sans du tout moderniser de peur que la carte des enjeux et des besoins fasse apparaître une nécessité d'augmenter l'intervention publique, contrairement au sacro-saint dogme libéral.

Cinq postes de moins me direz-vous, qu'est-ce que c'est ? D'autant que la négociation en a sauvé quatre, au moins pour trois ans. D'abord, c'est encore un coup au budget communal dont la marge de choix

se réduit comme peau de chagrin, en dépenses comme en recettes, dans tous les domaines, culturels comme sociaux, comme le retrait des postes CAF qui s'annonce, mais c'est aussi un abandon de plus parmi les ambitions nationales au profit d'une inégalité des territoires, un abandon de plus pour les ambitions culturelles qui fait pendant à l'abandon des ambitions éducatives, avec les milliers de postes d'enseignants supprimés.

Un mauvais signe de plus, à l'heure où pourtant les bibliothèques publiques répondent à des enjeux d'information et de communication, à l'ère numérique, qui ne vont pas se réduire dans les trois ans qui viennent, ni d'ailleurs les inégalités de tous ordres qu'approfondit la crise financière. Dans la chaîne du Livre, les acteurs publics répondent et sont les seuls à répondre au besoin d'accès pour tous à l'information, gage, faut-il le rappeler, de démocratie.

Le Groupe Communiste, pour conclure, souhaite que notre Collectivité reste attentive aux situations individuelles et aux conditions de réintégrations des Conservateurs d'Etat actuellement en fonction à la Ville de Lyon. Je vous remercie.

M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, je prends la parole sur ce dossier pour évoquer bien sûr la collaboration de la Ville et de l'Etat concernant la mise à disposition des postes de conservateurs des bibliothèques. Nous avons eu différents temps de travail, pas toujours aisés, avec le Ministère sur ce dossier, à Lyon, puis à Paris pour finaliser l'accord et la convention que nous proposons aujourd'hui.

Comme mes deux Collègues viennent de le faire, Thérèse Rabatel et Sylvie Pierron, je ne peux aujourd'hui, que regretter le désengagement progressif de l'Etat, même si on a décalé un peu le deuxième temps, puisque l'objectif était plus serré vu de l'Etat, de ce qui est la seconde bibliothèque de France, la Bibliothèque Municipale de Lyon.

L'Etat assurait jusqu'ici un partenariat par la mise à disposition de conservateurs. Comme nous l'avons indiqué, le nombre de conservateurs est en baisse ces dernières années, le soutien de l'Etat étant de plus en plus faible, alors que notre ville a développé, elle, un formidable effort dans l'installation et l'ouverture de nouvelles bibliothèques et que cet élément a du mal à être mis en balance.

La lecture publique, et plus largement les nouvelles missions des bibliothèques, en forte évolution, nécessitent un soutien public fort, car ces établissements concernent la majorité de nos concitoyens, par leur diversité, leur accessibilité et leur proximité. C'est ce choix fort qui a été fait par la Ville en créant de nombreuses bibliothèques sous le mandat précédent, effort que nous continuons sous ce mandat et qui se traduit aussi par de gros efforts en termes de personnels.

Le projet d'établissement de la bibliothèque est en cours, c'est autour de ce projet que nous aurons à discuter la convention suivante, mais nous avons d'ores et déjà la capacité de vous soumettre cette première convention.

J'avais pris un temps de parole un peu plus long, mais je vais m'en tenir là compte tenu de l'heure tardive. Je voulais vraiment rendre un hommage à Patrick Bazin qui a quitté son poste cette semaine pour rejoindre la bibliothèque publique d'informations dans le bâtiment de Beaubourg. Je prendrai une autre occasion pour largement revenir sur tout le travail qu'a réalisé Patrick Bazin dans notre Ville et au sein de la Bibliothèque municipale.

Simplement, je voudrais d'un mot redire ce qui a été dit dans le Cabinet du Ministre, c'est que cette nomination doit bien être comprise par nous tous comme une reconnaissance du travail réalisé par Patrick Bazin, de ses innovations et en particulier le concours qu'il a apporté au projet de numérisation avec l'entreprise Google que la Ville avait inscrit dans son programme. Je m'en tiens là ce soir, mais j'aurai Monsieur le Maire, si vous en êtes d'accord, une autre occasion de présenter plus largement le travail remarquable de Patrick Bazin.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)